



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 OCTOBRE A 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025 ;
2. Approbation des rapports annuels 2024 sur les services publics :
 - Prix et qualité du service public d'eau potable ;
 - Prix et qualité du service public d'assainissement collectif ;
 - Prix et qualité du service public d'assainissement non collectif.
3. Attribution du marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la médiathèque de Chânes ;
4. Écho des commissions ;
5. Questions diverses.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 septembre 2025, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, Salle du Conseil municipal, le jeudi 2 octobre 2025 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur Philippe FERRAND, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : MM. et M^{mes} Philippe FERRAND, Gontran BROZZONI, Aurélie VANNIER, Françoise GACHON, Jacques VAGANAY, Jean-Philippe FAVROT, Bruno RAVAT, Françoise TERRIER, David VANNIER, Chloé BRANCHEY, Philippe REMOND, Daniel CLEMENT, Stéphanie SOINNE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Béatrice BREVET a donné pouvoir à Jean-Philippe FAVROT, Jean-Gérard MAURICE a donné pouvoir à Gontran BROZZONI, Josiane MAURICE a donné pouvoir à Daniel CLEMENT, Éric RACCURT a donné pouvoir à Françoise GACHON.

Absents excusés : Carine BARDOU, René GOETSCHY, Soraya GRELLIER, Duy Giang LA, Léa TERRIER, Annick COUTER.

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Bruno RAVAT est désigné secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du même code.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2025

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu du 8 septembre 2025.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2024.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2024.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2024.

Rapporteur Monsieur Jean-Philippe FAVROT – Vice-Président à la 3CM

N° délibérations : 20251002-01 - 20251002-02 - 20251002-03

Le Conseil Municipal

PREND CONNAISSANCE que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif.

EST INFORMÉ que ces rapports ont été approuvés par le conseil communautaire en date du 4 septembre 2025. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, les présents rapports et les délibérations ont été transmis dans le délai de 15 jours, par voie électronique, à Madame la Préfète et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

PREND CONNAISSANCE que les RPQS doivent contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs ont été, en outre, saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

PREND CONNAISSANCE qu'un exemplaire de ces rapports a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Les présents rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

QUELQUES INDICATEURS :

- Eau potable :

Mode de gestion du service :

Du 1er janvier au 30 juin 2024, le service était exploité en :

- Régie avec prestations de service sur les communes de Bressolles, Dagneux, La Boisse, Montluel, Pizay et Sainte-Croix,
- Délégation de service public sur les communes de Béligneux et Balan.

Depuis le 1er juillet 2024, le service est exploité en délégation de service public sur les 8 communes.

La commune de Niévroz appartient au SIE Thil Niévroz, géré en délégation de service public.

Le service public d'eau potable dessert 24 239 habitants au 31/12/2024.

Le service public d'eau potable dessert 9 767 abonnés au 31/12/2024.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2024
Balan	825
Bressolles	435
Béligneux	1 249
Dagneux	2 149
La Buisse	1 432
Montluel	3 068
Pizay	375
Sainte-Croix	234
Total	9 767

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchemen) est de 47,9 abonnés/km au 31/12/2024.

La consommation moyenne annuelle par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 138 m³/abonné au 31/12/2024.

Le service public d'eau potable prélève, sur l'ensemble des captages du territoire de la 3CM, 2 192 251 m³ pour l'exercice 2024 (2 093 518 pour l'exercice 2023). Tableau de synthèse des prélèvements :

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Variation en %
Puits de Chânes	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	1300 m ³ /j	245 687	258 020	+ 5.02 %
Source de la Pyre*	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	55 m ³ /h	0	0	/
Source de Creux Mulet	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	43 891	42750	-2.6 %
Source de La Buisse n° 3	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	78 470	77 804	-0.8 %
Source de Jurieux	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	Débit maximal	43 891	42 750	-2.6 %
Puits de Pizay	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	30 m ³ /h	41 605	50 146	+ 20.53 %
Puits de Sainte Croix	Eau souterraine Nappe des cailloutis Pliocène de la Dombes	2.5 l/s avec maximum de 250 m ³ /jour	162 035	152 943	-8.65 %
Puits de Balan	Eau souterraine Nappe des alluvions du Rhône	600 m ³ /h pendant 20h, soit 12 000 m ³ /jour	1 477 939	1 567 837	-6.08 %
Total			2 093 518	2 192 250	4.7 %

(1) DEBITS ET DUREE DE PRELEVEMENT AUTORISES PAR L'ARRETÉ DE DUP (PRECISER LES UNITES). SI LA RESSOURCE NE NÉCESSITE PAS DE TRAITEMENT, LE VOLUME PRÉLEVÉ PEUT ÊTRE ÉGAL AU VOLUME PRODUIT

*Du fait de la présence d'ESA métolachlore détectée en 2021 dans les eaux de la source de la Pyre au-dessus des normes sanitaires, il a été décidé que la source serait substituée par le puits de Chânes pour l'alimentation de la commune de Béligneux.

✓ Puits de Chânes

Le puits de Chânes a été transféré en 2020 à la 3CM. L'évolution de la production annuelle est présentée dans le tableau ci-dessous :

	2020	2021	2022	2023	2024
Production en m ³	159 519	196 926	249 990	245 687	258 020
Evolution n/n-1 (%)		23,4 %	26,9 %	-1,7 %	5 %

Les volumes produits au niveau du Puits de Chânes ont fortement augmenté entre 2020 et 2022 en raison de la mise en sommeil de la source de la Pyre (présence d'ESA-Métolachlore) en mai 2021 et de la sécheresse en 2022.

Depuis 2023, les volumes sont relativement stables.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 204 kilomètres au 31/12/2024.

Les frais d'accès au service sont de 50 €HT au 01/01/2025.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2025 en €TTC/m ³
Balan	2,35
Béligneux	2,27
Bressolles	2,32
Dagneux	2,26
La Boisse	2,27
Montluel	2,58
Pizay	2,28
Sainte-Croix	2,32

Recettes :

— Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2024 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	1 097 847,71 € HT
Recette de vente d'eau en gros	0
Recette d'exportation d'eau brute	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 126 897,01 € HT
Total recettes de vente d'eau	970 950,70 € HT
Recettes liées aux travaux	25 466,67 € HT*
Contribution exceptionnelle du budget général	0
Autres recettes (loyer antennes)	9 006,47 € HT**
Total autres recettes	34 473, 14 € HT
Total des recettes	1 005 423,84 € HT

*Participation au transfert AEP - commune de Montluel.

** Loyer Totem France (Orange) et Bouygues à Sainte-Croix (réservoir de Château Grillet)

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2024 : 970 950,70 €.

Compte-tenu du changement de mode de gestion au 1^{er} juillet 2024, les recettes de ventes d'eau ont diminuées pour la 3CM puisqu'une partie de la facture d'eau rémunère le délégataire depuis le 1^{er} juillet 2024.

Les rendements par secteurs de distribution sont les suivants pour 2024 :

Unités de distribution (UDI)	Rendement du réseau
UDI de Balan	59.4 %
UDI de Béligneux	80,6 %
UDI de La Boisse	70.4 %
UDI de Pizay	89.7 %
UDI de la Sereine	79.8 %

2023 pour rappel

Unités de distribution (UDI)	Rendement du réseau
UDI de Balan	64.7 %
UDI de Béligneux	74.9 %
UDI de La Boisse	86.9 %
UDI de Pizay	96 %
UDI de la Sereine	88.2%

Il est rappelé que la pose de compteurs en télérelève a permis d'identifier sur l'ensemble du territoire de la 3CM des foyers qui ne payaient pas d'eau.

L'assemblée est informée qu'aujourd'hui la perte sur la distribution du réseau d'eau est importante environ 2 000 litres par jour, pour palier.

Il est évoqué que d'ici à 2029 l'ensemble des communes du territoire de la 3CM paieront le m³ d'eau au même tarif.

- Assainissement collectif :

Mode de gestion du service : En régie avec un prestataire de service.

Le service public d'assainissement collectif de la 3CM dessert 26 445 habitants au 31/12/2024. Il dessert 9 781 abonnés au 31/12/2024 (9 803 au 31/12/2023).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 61.22 abonnés/km au 31/12/2024 (70.11 abonnés/km au 31/12/2023).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2.70 habitants/abonné au 31/12/2024 (2,54 habitants/abonné au 31/12/2023).

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 32,26 km de réseau unitaire hors branchements,
- 124,06 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, soit un linéaire de collecte total de 156,32 km au 31/12/2024 (139.82 km au 31/12/2023).

L'écart est dû à la mise à jour des données de l'étude globale d'assainissement.

2 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	Dagneux	900 m ³
Bassin d'orage	Niévroz	1100 m ³

Les différents ouvrages sur le réseau :

- 22 postes de relèvement des eaux usées dont 4 sur Béligneux :
- Poste de Cruisseau ;
 - Poste du cimetière de Chânes ;
 - Poste Bas de Chânes ;
 - Poste du Pont de Chânes.

Le service gère 5 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Tarification du service sur l'ensemble du territoire :

Commune	Prix au 01/01/2023 en € TTC/m ³
Balan	2.49
Bressolles	2.49
Béligneux	2.49
Dagneux	2.49
La Boisse	2.49
Montluel	2.49
Niévroz	2.49
Pizay	2.49
Sainte-Croix	2.49

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Exercice 2024 en €
Redevance assainissement collectif	2 858 071.77 €	2 545 015.89 €	1 974 667.97 €
Recette pour vente compost normé	4 568 €	1 590.40 €	0
Régularisations (+/-)	-	-	- 74 266.65
Total recettes de facturation	2 862 639.77 €	2 546 606.29 €	1 900 401.32 €
Recettes de raccordement (PFAC)	85 400 €	47 600.00 €	68 600 €
Prime de l'Agence de l'Eau	53 912.25 €	6 355.71 €	34 286.66 €
Contribution au titre des eaux pluviales	-		0
Recettes liées aux travaux	142 441 €	371 750.20 €	428 754.00 €
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	0
Autres recettes (préciser) : aide à la gestion des boues COVID 19	0	0	0
Total autres recettes	281 753.25 €	425 705.91 €	531 640.66 €
Total des recettes	3 144 393.02 €	2 972 312.20 €	2 432 041.98 €

Il est rappelé que l'assainissement est payé par rapport à la consommation d'eau.
De gros travaux sont encore à réaliser pour mettre en séparatif eaux usées et eaux pluviales.
La consommation moyenne est de 120 m³ pour un coût moyen de 550 € (eau + assainissement).

- Assainissement non collectif :

Mode de gestion du service : exploitation en régie avec de la prestation de service.
Depuis 2020, la 3CM dispose d'une convention avec le SATAA pour la réalisation des contrôles dans le cadre des ventes, d'une réhabilitation ou d'une nouvelle installation.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 998 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 26 445.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 3.77 % au 31/12/2024.

Depuis la création du SPANC en 2020, les contrôles suivants ont été réalisés :

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Nombre d'installations contrôlées dans le cadre d'une vente	8	8	5	5	7
Nombre d'installations contrôlées conformes dans le cadre d'une vente	5	2	1	1	1
Nombre d'installations contrôlées hors vente	14	3 (réhab)	49	69	7

En 2025, la campagne de contrôles périodiques lancée en 2020 sera terminée. Le service disposera ainsi d'un inventaire consolidé du parc des ANC du territoire.

Les tarifs ont été délibérés en juillet 2021 suite à l'attribution du marché de contrôle périodique.

Désignation du type de contrôle	Tarif en €HT
Contrôle de conception – instruction du dossier (a1)	175.00
Contrôle de bonne exécution (a2)	125.00
Diagnostic initial (b1)	110.00
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien (b2)	110.00
Contrôle dans le cadre d'une vente (b3)	125.00

Le montant des recettes liées au contrôle est de 5 520 € pour l'année 2024 (2 555 € pour l'année 2023).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

ADOPTÉ, les rapports 2024 sur le prix et la qualité des services publics :

- d'eau potable ;
- d'assainissement collectif ;
- d'assainissement non collectif.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA MÉDIATHÈQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1er avril 2019, et notamment son article R2123-1,

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 30 juin 2025 pour une remise des offres au plus tard le 29 août 2025 et une prolongation de l'annonce dont la demande a été envoyée à la publication le 18 août 2025 pour une remise des offres le 15 septembre 2025 à 12 heures des offres au marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension de la médiathèque de Béligneux. Une date de remise des offres repoussée au regard du peu de plis déposés compte tenu de la période estivale. Les prestations font l'objet de 14 lots.

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours et les suivants,

VU le dossier de consultation des entreprises concernant la réhabilitation et l'extension de la médiathèque de Béligneux,

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 30 septembre 2025 à 17 heures afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Il est rappelé que la médiathèque a vocation à développer la culture sur la commune.

CONSIDÉRANT la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché retenue est une procédure adaptée,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres réalisé par le maître d'œuvre et le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 30 septembre ;

Considérant que les lots n° 3 et 5 ont été déclarés infructueux faute d'offres recevables,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

DE VALIDER l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 30 septembre 2025,
D'ATTRIBUER aux entreprises, ci-dessous, le marché de travaux pour la réhabilitation et
l'extension de la médiathèque, conformément au rapport d'analyse des offres :

N°LOT	INTITULÉ DU LOT	ENTREPRISE ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT
1	Terrassement	SARL BRUNET MARCEL 1979, route de Trévoix 01800 PÉROUGES	5 680,00
2	Gros Œuvre	SARL BRUNET MARCEL 1979, route de Trévoix 01800 PÉROUGES	201 161,28
3	Charpente bois	Déclaré infructueux	
4	Étanchéité	ENTREPRISE GENERATION BAT 8, chemin de Saint Gobain 69190 SAINT FONS	49 901,84
5	Menuiseries alu	Déclaré infructueux	
6	Revêtement de façade	BATIZO FACADE 31, rue Guillermin 69500 BRON	39 393,50
7	Serrurerie	METALYS SAS 32, rue Combe de Veyle 01750 REPLONGES	53 006,21
8	Menuiseries Intérieures bois	SARL TOFFOLETTI 77, ancienne route de Niévroz ZI les Pré Seigneurs 01120 DAGNEUX	53 206,75
9	Plâtrerie - peinture	SARL EDP 25, avenue Lefevre 69120 VAULX EN VELIN	76 654,27
10	Carrelage	SARL AIN CARRELAGES 405, chemin des vignes Parc d'activités les 2B 01360 BRESSOLLES	14 684,00
11	Sols souples	STORIA SAS 11 bis, rue de la favorite 69005 LYON	19 136,00
12	Électricité	EG3P 78, allée des Passereaux 01600 MASSIEUX	52 359,46
13	Chauffage - Ventilation - Plomberie - sanitaires	MT2C 43, rue Antoine Condorcet 38090 VAULX-MILIEU	97 164,40
14	Aménagements extérieurs VRD	SOCATRA / BALLAND Zac écosphère innovation 308, rue de la bâtie 01160 PONT D'AIN	117 407,15

D'ACTER que les lots n° 3 et 5 sont déclarés infructueux. Une nouvelle procédure de consultation sera lancée pour ces lots.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises référencées ci-dessus ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

APPROBATION DE LA CHARTE DE DÉONTOLOGIE DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée, et notamment son article 25 relatif aux principes déontologiques ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la nécessité d'affirmer les valeurs fondamentales qui doivent guider l'action du personnel communal dans l'exercice de ses missions au service des administrés ;

Considérant qu'il convient d'adopter une **charte de déontologie** afin de rappeler les principes d'intégrité, de neutralité, d'impartialité, de respect du secret professionnel et de probité, et de renforcer la qualité du service public local ;

Vu l'**avis du Comité Social Territorial en date du 12 septembre 2025**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la charte de déontologie du personnel communal, annexée à la présente délibération.
- **DIT** que cette charte s'impose à l'ensemble des agents communaux et sera remise individuellement à chaque agent. Elle sera également affichée dans les locaux de la mairie.
- **CHARGE** Monsieur Maire de la mise en œuvre et du suivi de la présente délibération.

ECHO DES COMMISSIONS

Daniel CLEMENT - élu à la 3CM

Informé l'assemblée des 17 points inscrits à l'ordre du jour du conseil communautaire qui s'est déroulé le 1^{er} octobre 2025. Deux points abordés concernent la commune :

- L'approbation des règlements intérieurs des gymnases de la 3CM: après concertation les élus communautaires de Béligneux ont voté pour.
- Le fonds de concours de 50 000 euros octroyé par la 3CM à la commune de Béligneux dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de la médiathèque.

COMMISSIONS COMMUNICATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE....

Rapporteur Françoise GACHON

Pour une fois, l'écho risque d'être rapide car cela fait à peine un mois que nous nous sommes réunis.

Vous avez dû recevoir les brèves N° 14 dans vos boîtes aux lettres dont le sujet principal était la culture et la présentation du projet de réhabilitation de la bibliothèque.

Pour info, pour les prochaines brèves, et compte tenu du contexte de pré campagne électorale, nous orienterons la parution sur la présentation des équipes municipales ; ce sera ainsi l'occasion de sensibiliser la population sur le travail réalisé au quotidien par nos équipes.

Pour le conseil municipal des enfants, je vous avais annoncé la dernière fois la campagne électorale des enfants du 2 au 10 octobre et les élections en mairie : lundi 13 octobre matin.

Attention, un changement de dates par rapport à ce que je vous avais annoncé lors du dernier conseil : l'Installation du CME aura finalement lieu le 13 novembre.

Un partage d'information : nous avons tenu mardi soir le comité de pilotage de la CTG ; nous vous rappelons que nous arrivons en fin de convention de territoire à la fin de l'année et que nous allons démarrer une deuxième génération de convention, toujours avec le soutien financier de la CAF pour la construction d'un projet de services aux familles pour le territoire de la 3CM pour la période 2026 – 2030. C'est Bélineux qui a accueilli ce comité et Monsieur le Maire en introduction a rappelé la principale plus-value de la CTG première version qui a été la mise en relation des partenaires qui travaillaient auparavant seuls, à l'échelle de leur commune, alors qu'aujourd'hui, grâce à une interconnaissance, le travail en réseau est facilité. Vous serez consultez en fin d'année pour approuver le projet 2ème génération, d'ores et déjà travaillé avec l'ensemble des partenaires qui a déjà identifié les grandes priorités (comme le soutien et accompagnement des jeunes, le soutien aux parents, le décloisonnement et la coordination des acteurs, le logement et les modes de garde - et c'est le "aller vers" comme méthodologie qui a été le point d'orgue des réflexions)

Pour mémoire, vous avez reçu une invitation au Forum des élus le samedi 4 octobre à 8h30 à Sainte Croix, organisé par la 3CM / thème : GEMAPI & risques d'inondation : quelles responsabilités pour les élus locaux ? **ATTENTION LE FORUM A ÉTÉ ANNULÉ FAUTE DE PARTICIPANTS**

RAPPEL des dates à retenir : le vendredi 10 octobre le salon des maires à Ainterexpo Bourg ; se sont inscrits Philippe F, Jean-Gérard Josiane Gontran Philippe R et Françoise G ;
Le 12 octobre après-midi OCTOBRE ROSE - on prépare dès le matin 9h00 ;
Le week-end du pain et sabodets etc / marché local les 17 18 octobre ;
Et tout au long du mois, les ateliers France Alzheimer et les ateliers ADAPA (mémoire en jeu) - pour info il y avait deux types de sessions proposées et on en a annulé une faute de participants.
Inauguration du pôle sportif Montluel le 5 novembre (attention pas multisport gym, boxe, aïkido, judo).

QUESTIONS DIVERSES

Jacques VAGANAY demande si le recrutement du poste de la responsable du futur espace culturel a abouti.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différentes phases qui se sont déroulées dans le cadre du recrutement et rappelle la présence du Département tout au long des étapes. Il présente ensuite le profil du candidat retenu qui prendra ses fonctions début janvier 2026.

Jacques VAGANAY souhaite savoir où en est la collectivité concernant la taxe de la plus-value sur les terrains devenus constructibles dans le cadre de la vente du château.

Monsieur le Maire rappelle que dans cette affaire une avocate a été missionnée par la collectivité pour récupérer la somme due auprès du notaire du vendeur, les services de l'État sont également mis en cause dans cette affaire, une procédure qui prendra du temps. La somme qui sera reversée à la commune à l'aboutissement de la procédure permettra de lancer des travaux pour la sécurité de la voie mais également un accès piétonnier sécurisé.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h35

LE MAIRE,
PHILIPPE FERRAND



LE SECRÉTAIRE,
BRUNO RAVAT

